



concerne les frais extra-scolaires en plus de la pension

Par **pimprenelle34**, le **31/12/2020 à 13:06**

Bonjour, on parle souvent des frais extra-scolaires qui englobent notamment les frais médicaux, le sport (en dehors de l'école) etc.... mais doit on avoir l'accord de l'autre parent pour engager ses frais?

Ma fille a besoin de frais d'orthodontie. Son père part du principe que je dois toujours lui demander son avis pour voir s'il est OK pour le partage des frais. Pareil pour les lunettes de vue. De même, pour les fournitures scolaires, il part du principe que si je le fais sans son accord, il ne me remboursera pas la moitié; est il dans son droit?

Par **youris**, le **31/12/2020 à 14:13**

bonjour,

que prévoit la décision du JAF sur ce que comprend la pension alimentaire ?

si vous demandez au père de votre fille de participer à des frais non prévus dans la pension alimentaire, la moindre des choses est de demander son accord.

salutations